



Changeons de **point de vue** sur l'eau !

ASSOCIATION DU PUBLIC SUR LA SAÔNE (25)

De la concertation à la protection du marais de Saône

Mis à mal par l'urbanisation, la pollution, les drainages... le marais de Saône, "filtre naturel" des ressources en eau potable de Besançon, fait l'objet d'un ensemble d'études et d'actions de restauration, de préservation et de valorisation, qui ont fortement impliqué les habitants. Le président du Syndicat du marais de Saône, Yves-Michel Dahoui, témoigne...

UN ENJEU HYDROLOGIQUE MAJEUR, DOUBLÉ D'UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL

« Le Marais de Saône a un intérêt hydrologique majeur. Aux portes de Besançon, c'est un filtre naturel des eaux de la source d'Arcier, qui alimente en eau potable la moitié des habitants de la ville.

Cette zone humide classée en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) possède également des espèces végétales et animales remarquables.

La création du syndicat, au début des années 2000, a marqué la volonté de restaurer et de préserver cet espace, et de le valoriser auprès du public.

UN PLAN DE GESTION ET UN SCHEMA DE VALORISATION CONCERTÉS

Depuis 2009, un plan de gestion sur cinq ans comporte du débroussaillage, du défrichage, des interventions sur les drainages... afin de rendre à la zone humide son état initial. Ce travail associe les acteurs du marais, chasseurs, agriculteurs, propriétaires fonciers... Des conventions avec les agriculteurs ont par exemple été signées. Le syndicat du Marais de Saône a également acquis une quarantaine d'hectares. Et pour accompagner cette démarche, il a mis en place un schéma de valorisation, déjà concrétisé par deux boucles pédestres de découverte guidée, un site internet, un journal d'information et des visites pédagogiques.

DES POPULATIONS ÉTROITEMENT ASSOCIÉES

Nous avons organisé deux réunions publiques en amont, la première pour présenter le diagnostic et les enjeux et recueillir des avis, la seconde pour proposer des mesures de gestion. Avec près de 400 personnes, leur succès nous a surpris !

De manière presque unanime, le public a souhaité que priorité soit donnée à la préservation hydrologique et environnementale du marais, et que la valorisation soit limitée, pour ne pas



"Le travail conduit sur dix ans a permis une véritable appropriation du marais par les habitants."

Yves-Michel DAHOUI,
Président du Syndicat du marais de Saône
et conseiller général du Doubs

transformer cet espace naturel en parc d'attraction... Nous avons donc veillé à bien équilibrer ces deux aspects par la suite. On constate que le travail conduit a permis une véritable appropriation du marais par les habitants. Cette implication des populations traduit une évolution des esprits encourageante. »

Marais de Saône : **800 hectares**

Le Syndicat du marais de Saône regroupe le Conseil général du Doubs, les communes de Besançon, Saône, Morre, Montfaucon, Gennes et La Veze, et le Syndicat intercommunal du Plateau

Schéma de valorisation : **364 000 euros** (aménagement, mobilier, signalisation, animation de réunions publiques)

Communication (site internet, journal du marais) : **16 500 euros TTC**

Partenaires : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, Conseil général du Doubs, Réseau ferré de France, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Franche-Comté, Fédération des Chasseurs, Doubs Nature Environnement, Bol d'Air, Ville de Besançon

Dans leurs collectivités, les élus le savent bien, l'implication des habitants est une clef de la réussite des politiques de l'eau. Ils prennent des initiatives innovantes pour associer le public à la gestion de l'eau et des territoires.

Dans les grands bassins hydrographiques, le public est associé à l'élaboration des plans de gestion pour l'eau : les Sdage. Aujourd'hui, les comités de bassin et les agences de l'eau poursuivent l'action en engageant 13 milliards d'euros sur six ans pour l'eau et les milieux aquatiques. Et ils consultent les habitants et les élus sur les questions à résoudre pour parvenir à un bon état des eaux dans les 10 prochaines années.